

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 24 Février 2025 – 19 H 00**

Présents : M. AUBRY Bernard, Mme BECQUET Laurence, Mme HUCHER Béatrice, M. ADDE Albert, Mme Alice CARTIER, M. LEMAIRE Michel, M. DUVEY Marc, M. VOISIN Philippe, Mme VANNIER Céline, Mme LEBEC Sandra, Mme FIERS Alexandra, M. DIJON Michel, M. POULAIN Alain.

M. DUVEY Marc donne procuration à M. AUBRY Bernard.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 janvier 2025 :**

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 Janvier 2025 ; il est approuvé à l'unanimité.

**Désignation du secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame HUCHER Béatrice a été nommée secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION : Suppression d'un poste d'adjoint au maire**

Le conseil municipal prend connaissance de la démission de M. DUVEY Marc en tant qu'adjoint et l'accepte, à la date du 07 février 2025, suite à la réception de la notification de la Sous-préfecture de Bernay.

Un siège d'adjoint au maire restant vacant et en fonction de la réorganisation souhaitée par Monsieur Aubry Bernard, le conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Fixe le nombre d'adjoints au maire à 3 au lieu de 4,**
- Décide donc de supprimer le siège d'un adjoint laissé vacant sachant que les autres adjoints remontent d'un cran dans l'ordre du tableau.

Vote du conseil municipal : Pour 14                      Contre 0                      Abstention 0

**DÉLIBÉRATION : Répartition de l'enveloppe globale des indemnités des élus**

Vu la délibération du conseil municipal N° 2025-12 en date du 24 février 2025 par laquelle la commune a décidé de **déterminer à 3 le nombre d'adjoints au maire** conformément aux articles L 122-1 et L 2122-2 du CGCT.

Monsieur le maire souhaite nommer **un troisième conseiller municipal délégué pour finir ce mandat.**

En effet, les indemnités mensuelles peuvent être attribuées aux Maire, adjoints au maire et conseillers municipaux délégués, dans les communes de plus de 1000 habitants à condition que celles-ci soient comprises dans l'enveloppe budgétaire allouée au maire et aux adjoints.

Pour la commune d'Harcourt, le montant de l'enveloppe avec 3 adjoints effectifs sera le suivant en fonction de l'indice brut 1027 (somme de 4110.52 € mensuelle) :

Maire : 51.6 % de l'IB 1027 = 2121.03 €

Adjoints : 19.80 % de l'IB 1027 = 813.88 € x 3 = 2441.64 €

**Soit une enveloppe globale de 4 562.67 € maximale par mois.**

Monsieur le maire propose de retenir l'enveloppe indemnitaire globale ci-dessus et de la répartir de la façon suivante entre le maire, les 3 adjoints et les 3 conseillers municipaux délégués, les taux ne changeant pas et restant identiques à la délibération 2022-37.

**TABLEAU DES INDEMNITES A COMPTER DE MARS 2025**

Conseil municipal du lundi 24 février 2025

FONCTION DES ELUS	TAUX par rapport à PIB 1027	Montant mensuel brut
MAIRE	42.578 %	1750.17 €
1 <sup>er</sup> ADJOINT	16.80 %	690.56 €
2 <sup>ème</sup> ADJOINT	16.80 %	690.56 €
3 <sup>ème</sup> ADJOINT	16.80 %	690.56 €
1 <sup>er</sup> Conseiller municipal délégué	6 %	246.63 €
2 <sup>ème</sup> CM	6 %	246.63 €
3 <sup>ème</sup> CM	6 %	246.63 €
<b>TOTAL ENVELOPPE</b>		<b>4561.74 €</b>

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe : le montant de chacun des élus comme ci-dessus.

le taux à 42.578 % pour le Maire.

le taux à 16.80 % pour les adjoints.

le taux à 6 % pour les conseillers municipaux délégués.

Vote du conseil municipal : Pour 14 Contre 0 Abstention 0

### **DÉLIBÉRATION : Nomination d'un nouveau délégué titulaire au SERPN (Syndicat d'Eau du Roumois)**

En application des articles L2121-33 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 4 des statuts du SERPN, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été procédé en 2020 à l'élection du délégué titulaire au comité syndical de cette collectivité, M. DUVEY Marc, et de son suppléant, M. POULAIN Alain, ayant voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire. Monsieur DUVEY Marc a donné sa démission de poste d'adjoint le 07/02/2025 et a indiqué qu'il ne souhaitait plus être délégué titulaire au SERPN. Il convient donc de nommer un nouveau délégué titulaire.

VU l'exposé des motifs et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne comme représentants de la commune au comité du SERPN :

**Membre titulaire :** M. LEMAIRE Michel

**Membre suppléant :** M. POULAIN Alain,

### **Propositions Budget primitif 2025**

Chaque conseiller municipal dispose des documents suivants :

- Propositions dépenses et recettes de fonctionnement
- Propositions subventions versées aux associations
- Propositions des dépenses d'investissements

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le maire donne lecture du courrier de la **Société Ages et Vie** confirmant l'abandon du projet de maisons partagées initialement prévu sur la commune de Brionne. Ainsi, il n'est pas envisageable à ce stade, de reprendre le travail initialement débuté avec Mme Leclerc sur la commune d'Harcourt. Le contexte économique actuel et, en particulier, dans le cadre du secteur médico-social, a rendu impossible la poursuite de certains projets.

### **Dates à retenir :**

Conseil municipal du lundi 24 février 2025

Mardi 18 Mars 2025 à 14 h 00 : Rendez-vous avec Mme PETIT, Cheffe de projet «Villages d’Avenir ».

Mercredi 19 mars à 18 h 30 à la salle des fêtes : réunion d’information pour les élus concernant les travaux au Domaine d’Harcourt.

Mercredi 19 mars à 19 h 30 : présentation aux habitants du village.

**PETANQUE** : Actuellement, Monsieur le Maire est en discussion avec les dirigeants du club de pétanque au sujet de l’acquisition de 3 bungalows et du lieu de leur implantation. Il propose de les installer entre les 2 tables de pique-nique. Il n’y aura ni électricité, ni assainissement de prévu pour le moment.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour le lieu proposé à l’exception de Mmes VANNIER, HUCHER et CARTIER qui s’abstiennent.

**Association des anciens combattants :**

Monsieur le maire informe de la dissolution de celle-ci.

**Plateaux surélevés RD 25, rue de la libération :**

Ceux-ci sont dans un très mauvais état.

Mme SILVA RANCE de la Direction des Routes a mis en évidence la responsabilité de la commune en cas d’accident et a estimé qu’il était nécessaire d’entreprendre des travaux.

Suite au passage de la commission communale de la voirie, Monsieur le Maire propose de réparer 2 ralentisseurs, le premier en venant du Neubourg et le 2<sup>ème</sup> à la hauteur du café, et de supprimer celui en face de la pharmacie en décalant le passage pour piétons.

Un devis doit réalisé par la société Eurovia, anciennement Viafrance.

**Lotissement « Impasse du village » :**

La voirie est parsemée de trous conséquents ; elle constitue une parcelle et reste du domaine privé. Une réunion sera organisée avec les riverains pour trouver une solution en ce qui concerne le financement, avec la participation de ces mêmes habitants.

**TOUR DE TABLE**

\* **Monsieur LEMAIRE Michel** donne quelques informations :

- 1) Il souhaite le rétablissement de fossés sur le territoire communal d’Harcourt et demande au maire de prendre contact avec l’intercom de Bernay. Il serait intéressant d’établir un plan pluriannuel.
- 2) Il fait remarquer qu’entre les 53 et 55 rue Pinchon, au hameau de Chrétienville, il est souhaitable que le ou les propriétaires élaguent la haie.
- 3) Dans le même hameau et la même rue, entre la rue de la ferme des bois et le n° 1, les fils plongent. Il serait utile de s’adresser aux sociétés compétentes pour remédier à cette situation.

\* **M. VOISIN Philippe** fait part de la requête de Mme BIDAULT, médecin, désirant l’installation d’un panneau « emplacement réservé aux patients » au niveau du parking du cabinet médical.

\* **Mme LEBEC Sandra** demande s’il est possible que les services techniques retirent les plastiques des panneaux d’entrée de village mis par les agriculteurs.

Elle commente l’info diffusée sur panneau pocket à son initiative concernant « Miss petites universe ».

Sa fille « Inès » concourt pour représenter la Normandie.

\* **Mme HUCHER Béatrice** informe de l’élagage d’une haie le mardi 25 février le long du chemin reliant la rue des Bruyèrettes au chemin du moulin avec l’aide de Christian, agent technique, des conseillers municipaux, Messieurs Lemaire, Poulain et Voisin et d’habitants, M et Mme Poizat et M. Patrick Liège.

\* **Mme MALGRAIN Constance** sollicite le renouvellement du contrat avec « Présence Verte ».

L’assemblée générale de l’ATCPH aura lieu samedi matin 1<sup>er</sup> mars.

Lors de l’exposition « vintage » les 1<sup>er</sup> et 02 février, 369 visiteurs ont pu admirer des objets des années 50-60, l’entrée étant gratuite.

Organisé par cette même association, un repas sera animé par le groupe « Les vieux haricots » le dimanche 16 mars 2025 de 13 h à 16 h au centre culturel (prix des entrées : 35 €).

Elle souhaite que les réunions de conseil ne durent pas plus de 2 H 30, notamment pour les personnes travaillant le lendemain ; Mme FIERS Alexandra approuve.

Elle sollicite de nouveau un diagnostic pour les anciens logements rue de Beauficel.

\* **Mme VANNIER Céline** renouvelle sa demande de dépose de cailloux, l'achat étant à la charge de la commune. Monsieur le Maire organisera une réunion entre agriculteurs et élus pour faire un point sur l'état de certains chemins, au mois d'avril.

Elle indique qu'elle a été élue pour un 2<sup>ème</sup> mandat à la chambre d'agriculture et est inscrite au concours du betteravier de l'année 2025.

\***Mme FIERS Alexandra** demande que 3 ou 4 places soient réservées pour les pompiers sur le parking, près de la caserne.

\* **M. DIJON Michel** constate que le talus est constamment défoncé par des poids-lourds le long de sa propriété, rue de Thibouville. Il voudrait une solution pour que ce fait ne se produise plus.

\* **M. ADDE Albert** fait part de la demande de Mme HUE qui sollicite, à l'entrée de l'impasse le village, l'installation de panneaux d'interdiction de stationner. Il lui est répondu que la pose de bornes est aussi une solution.

Séance close à 22 h 30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 01/04/2025 à **18 H 00**.

Le secrétaire,

Mme HUCHER Béatrice



Le Maire,

AUBRY Bernard.

